Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 23 juin 2026, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 17 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, THELLIER David, HELLEBOID Bénédicte, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, FOUCAULT Grégory, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, PETIT Céline, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, AIMAR Nicolas, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, CARINCOTTE Annie-Claude, CARPENTIER Arnaud (jusqu'à la question 23), CLAIRET Dany (jusqu'à la question 23), COURTIN Samuel, CRESPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DIERS Véronique, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim (à partir de la question 2), ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FRAPPÉ Thierry, DELRUE Christian, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, HOCQ René, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre (jusqu'à la question 16), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle (à partir de la question 2), LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉDRINI Lélio, PÉREIRA Fabrice, CARON David, BOULET David, PONCHANT Béatrice, PRUVOST Marcel, ROHART Sylvain, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle, WILLERY Ludovic, YVAIN Dominique, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

DAGBERT Julien donne procuration à WILLEMAND Isabelle, GAQUÈRE Raymond donne procuration à BECUWE Pierre, DEBAS Gregory donne procuration à PETIT Céline, DELPLACE Jean-François donne procuration à COCQ Bertrand, DIA Fatimata donne procuration à ÉLAZOUZI Hakim (à partir de la question 2), DISSAUX Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, DOMART Sylvie donne procuration à LEROUX David, DUMONT Gérard donne procuration à LECONTE Maurice, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HENNEBELLE André donne procuration à DEROUBAIX Hervé, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HERTOGH Chloé, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, MONTEWIS Arnaud donne procuration à PRUVOST Marcel, PREIN Eric donne procuration à ROBIQUET Tanguy, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à BOMMART Émilie, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, ROUSSEL Bruno donne procuration à PAJOT Ludovic, SCALONE Jean-Pascal donne procuration à GACQUERRE Olivier, SGARD Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, TOURBIER Laurie donne procuration à HUCHETTE Clément, TRACHÉ Bruno donne procuration à DUPONT Jean-Michel

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BLOQUET Perrine, BURMER Véronique, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DESCAMPS Nicolas, DUBOIS Bruno, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, HERBAUT Emmanuel, MASSART Yvon, PRÉVOST Denis

Madame DUHAMEL Marie-Claude est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC087

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
23 juin 2026

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : LE PETIT CYCLE DE L'EAU

AVIS SUR LA REVISION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable.

Pour l'exercice de la compétence eau potable, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane est membre du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe, par représentation substitution des communes de Beugin, Bajus et La Comté, selon les dispositions de l'article L.5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n° 2026CS015 du 21 mai 2026, le Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe a engagé une procédure de révision de ses statuts portant sur la modification du lieu du siège du Syndicat, à la Maison de Services située 26 rue du Château de la Motte à Magnicourt en Comté (62127).

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités membres du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe doivent se prononcer et rendre un avis sur cette révision statutaire.

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur cette modification statutaire du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe, tel que précisé ci-dessus et selon le projet de statuts modifiés ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

ÉMET un avis favorable sur la modification statutaire du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe, tel que précisé ci-dessus, et selon le projet ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

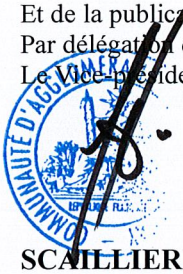
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 26 JUIN 2026

Et de la publication le : 26 JUIN 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le
ID : 062-200092088-20260521-2026CS015-DE

2026CS015

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras

Haute Vallée de la Lawe
Syndicat

Siège Social :
5 rue de l'Europe
62127 MAGNICOURT EN COMTÉ
☎ : **03 21 41 27 55**
✉ : **syndicathvl@gmail.com**

DÉLIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL – 2026CS015

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis, à la Maison des Services de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du quinze mai deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Délégués titulaires :

Mesdames Cécile CREIS et Odile LECLERCQ.

Messieurs Quentin AUGAIT, David BERTHE, Franck DA SILVA,
Daniel DERICQUEBOURG, Simon GUILLEMANT, Benoît JOSPEH, Fabrice MONCHY,
Clément NICOLAS et Jonathan RENOULT

Était absent et excusé :

Monsieur Fabrice HERMANT

Nombre de Conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire,
La séance est ouverte.

Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le
ID : 062-200092088-20260521-2026CS015-DE

2026CS015

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
du 21 mai 2026

Modification statutaire – Déménagement du siège social du Syndicat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le siège social du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe est actuellement fixé en Mairie de Magnicourt-en-Comté, adresse du point d'accueil du public jusqu'à son transfert à la Maison de Services au 1er janvier 2025.

Il explique que le transfert du siège est une modification statutaire qui nécessite la mise en œuvre de la procédure définie à l'article L.5211-20 du CGCT :

- une délibération doit être prise par le Comité syndical,
- les organes délibérants de chaque membre (communes et communauté d'agglomération) doivent être consultés et un arrêté préfectoral si accord de la majorité qualifiée des membres.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents soit 11 voix pour :

- émet un avis favorable sur le transfert du siège social du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe à la Maison de Services – 26 rue du Château de la Motte, 62127 MAGNICOURT EN COMTÉ ;
- demande que l'article 4 des statuts du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe soit modifié en ce sens ;
- demande à Monsieur le Président de requérir l'avis des Conseils municipaux de chaque commune membre du Syndicat ainsi que celui du Conseil communautaire de la CABBALR conformément à l'art L L.5211-20 du CGCT, en annexant à cette demande le projet de statuts modifiés ;
- demande à Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Transmis en Préfecture le 25 mai 2026
Publié le 25 mai 2026.

Le Président,
Daniel DERICQUEBOURG

LA THIEULOYE - BAJUS - BEUGIN - MAGNICOURT EN COMTE - MONCHY-BRETON - LA COMTE
SYNDICAT HVL

Le Secrétaire de séance,
Fabrice MONCHY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le
ID : 062-200092088-20260521-2026CS015-DE

SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LAWE

PROJET DE STATUTS

Contenu :

Chapitre 1 : Constitution - Objet – Durée - Siège social 1

Article 1 - Constitution et dénomination 1
Article 2 - Objet et Compétence 2
Article 3 – Durée 2
Article 4 – Siège 2

Chapitre 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat 2

Article 5 – Comité syndical 2
Article 6 – Bureau Syndical 2

Chapitre 3 : Dispositions financières et comptables 2

Article 7 – Receveur 2

Chapitre 1 : Constitution - Objet – Durée - Siège social

Article 1 - Constitution et dénomination

Conformément aux articles L.5711-1 du code Général des Collectivités Territoriales et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, par accord entre les communes de Magnicourt en Comté, Monchy-Breton et La Thieuloye, ainsi que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), est créé un syndicat mixte fermé dénommé Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe.

Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le
ID : 062-200092088-20260521-2026CS015-DE

Adhèrent à ce Syndicat mixte :

- la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, en substitution des communes de Bajus, Beugin et La Comté,
- la commune de Magnicourt en Comté,
- la commune de Monchy-Breton,
- la commune de La Thieuloye.

Article 2 - Objet et Compétence

Le Syndicat a pour unique objet l'exercice de la compétence « Production, traitement, adduction et distribution de l'Eau potable ».

Article 3 – Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 – Siège

Le Siège du Syndicat est fixé à la Maison de Services, 26 rue du Château de la Motte, 62127 Magnicourt en Comté.

Chapitre 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat

Article 5 – Comité syndical

Le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe est administré par un Comité syndical, composé de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de Magnicourt en Comté
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de Monchy-Breton
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de La Thieuloye
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune substituée pour la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Article 6 – Bureau Syndical

Le Comité syndical désigne parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.
Le nombre de vice-présidents et des éventuels autres membres sera défini par délibération du Comité syndical.

Chapitre 3 : Dispositions financières et comptables

Article 7 – Receveur

Les fonctions de receveur du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe seront assurées par le Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise.